Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_15-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 27 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (17) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Ronan LE DELEZIR, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, André LE CHAPELAIN, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Jeanne DREANO.

Absents donnant pouvoir (2) : Yoann GREZEL avait donné pouvoir à Jeanne DREANO, Anaïs HENRIO avait donné pouvoir à Sandra LE BIHAN.

Absents excusés (3) : Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre LOIZIC

Conseillers en exercice : 22	Présents : 17	Votants : 19

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-1-15 Morbihan Habitat : rétrocession des bandes d'espaces verts devant le mur anti-bruit au Bocéno
Rapporteur Jean Loïc BONNEMAINS

La gestionnaire affaires foncières de Morbihan Habitat par courriel en date du 6 novembre 2025 a sollicité la commune au sujet de la rétrocession des bandes d'espaces verts devant le mur anti-bruit au Bocéno.
En effet, a l'occasion d'une réunion en mairie du 13/11/2020, il avait été demandé à Morbihan Habitat de déplacer ses haies privatives côté trottoirs de la rue d'Aboville.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260202-2026_1_15-DE

Les espaces à rétrocéder sont désormais finalisés. La rétrocession des zones d'espaces verts peut donc être envisagée.

Morbihan Habitat a mandaté un géomètre pour la division afin d'obtenir des références cadastrales pour les bandes d'espaces verts à céder gratuitement à la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la rétrocession à titre gratuit des bandes d'espaces verts devant le mur anti-bruit au Bocéno.
- DIT que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de Morbihan Habitat
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

19 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LOIZIC